

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 10 octobre 2017 à 19 h, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Paule Fortier, présidente, Karine Lefrançois, Marie-Hélène St-Georges, vice-présidente du comité exécutif, MM. Denis Chabot et Antonio Ciarciaglino, tous commissaires, ainsi que Mme Manon Fleury, commissaire-parent, formant quorum.

M. Jean-François Lachance, dir. gén., Mmes France Pedneault, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Sylvain Bruneau, dir. gén. adj., Jean-François Lebeau, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Benoit LeBel, dir. serv. form. gén. ad. et prof., Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., ainsi que Mme Sylvie Legault et M. Christian Slachetka, tous deux commissaires-parents.

Mme Sandra East a prévenu de son absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CE-171010-3022

Il est proposé par M. Denis Chabot

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 août 2017.

Adopté

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CE-171010-3023

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 août 2017.

Adopté

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CE-171010-3024

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CE-171010-3025

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADOPTER tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants :

1. Moment de recueillement et ouverture de la séance;
2. Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 29 août et des séances ordinaires du 30 août et du 12 septembre 2017 :
 - 2.1. Adoption;
 - 2.2. Suivi;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Nomination de gestionnaire – Adoption; (*huis clos*)
5. Résiliation d'un contrat de service de cantine – Centre de formation agricole de Mirabel – Adoption;
6. Adjudication d'un contrat de service de cantine – Centre de formation agricole de Mirabel – Adoption;
7. Nomination d'une firme professionnelle en ingénierie mécanique et électrique pour le projet de travaux de génie civil et de géothermie à l'école des Perséides (pavillon des Primevères) – Adoption;
8. Nomination d'une firme professionnelle en architecture pour le projet de travaux de génie civil (stationnement) à l'école Alpha – Adoption;
9. Entente de services entre le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la Commission scolaire relative au maintien du site « Carrefour FGA » et la mise en œuvre d'équipes expertes en pédagogie – Adoption;
10. Information et questions des membres sur des sujets relevant du comité exécutif :
 - 10.1. Aux commissaires représentant le comité de parents;
 - 10.2. À la présidence;
 - 10.3. À la Direction générale;
11. Varia;
12. Levée de l'assemblée.

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

HUIS CLOS

NOMINATION DE GESTIONNAIRE

Résolution n° CE-171010-3026

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 19 h 5.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CE-171010-3027

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 19 h 10.

NOMINATION – DIRECTION ADJOINTE AU CENTRE DE FORMATION DES NOUVELLES-TECHNOLOGIES

Résolution n° CE-171010-3028

ATTENDU les dispositions de la Politique locale de gestion des administrateurs (RH-05);

ATTENDU l’affichage du poste de direction adjointe au Centre de formation des Nouvelles-Technologies adressé à l’interne de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE NOMMER madame Lyne Boivin à une fonction de direction adjointe au Centre de formation des Nouvelles-Technologies et de la soumettre à une période de probation d’une année.

Adopté

RÉSILIATION D’UN CONTRAT DE SERVICE DE CANTINE – CENTRE DE FORMATION AGRICOLE DE MIRABEL

Résolution n° CE-171010-3029

ATTENDU le contrat de service de cantine (mets cuisinés sur place) adjudgé au concessionnaire « Traiteur service Élise Lavoie » afin de desservir le Centre de formation agricole de Mirabel pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2020 (rés. n° CE-170613-3005);

ATTENDU la demande du concessionnaire « Traiteur service Élise Lavoie » de mettre fin au contrat de service de cantine actuellement en vigueur au Centre de formation agricole de Mirabel;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE RÉSILIER le contrat de service de cantine (mets cuisinés sur place) adjudgé au concessionnaire « Traiteur service Élise Lavoie » pour le Centre de formation agricole de Mirabel;

DE RESCINDER partiellement la résolution n° CE-170613-3005.

Adopté

ADJUDICATION D’UN CONTRAT DE SERVICE DE CANTINE – CENTRE DE FORMATION AGRICOLE DE MIRABEL

Résolution n° CE-171010-3030

ATTENDU la requête du concessionnaire « Traiteur service Élise Lavoie » de mettre fin au contrat de service de cantine au Centre de formation agricole de Mirabel;

ATTENDU la résiliation du contrat de service de cantine avec le concessionnaire « Traiteur service Élise Lavoie » au Centre de formation agricole de Mirabel (rés. n° CE-171010-3029);

ATTENDU la Politique pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif (RM-10);

ATTENDU les démarches menées afin de trouver un concessionnaire potentiel;

ATTENDU la recommandation de la direction du Centre de formation agricole de Mirabel;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADJUGER un contrat de service de cantine (mets cuisinés sur place) au concessionnaire « Line Gagnon Traiteur », afin de desservir le Centre de formation agricole de Mirabel jusqu'au 30 juin 2020;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes.

Adopté

NOMINATION D'UNE FIRME PROFESSIONNELLE EN INGÉNIERIE MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE POUR LE PROJET DE TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL ET DE GÉOTHERMIE À L'ÉCOLE DES PERSÉIDES (PAVILLON DES PRIMEVÈRES)

Résolution n° CE-171010-3031

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de génie civil et de géothermie à l'école des Perséides (pavillon des Primevères) (rés. n° CC-170627-4666);

ATTENDU que la Commission scolaire doit retenir les services d'une firme professionnelle en ingénierie mécanique et électrique pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de génie civil et de géothermie à l'école des Perséides (pavillon des Primevères);

ATTENDU la Politique relative à l'octroi de contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (RM-01) et le *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) de la Commission scolaire;

ATTENDU que le coût estimé des honoraires pour les services d'une firme professionnelle en ingénierie mécanique et électrique sera inférieur à 100 000 \$;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE RETENIR la firme professionnelle suivante pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de génie civil et de géothermie à l'école des Perséides (pavillon des Primevères) :

- En ingénierie mécanique et électrique : Beudoin Hurens inc.

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer lesdits contrats ou à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer des bons de commande initiant le processus.

Adopté

NOMINATION D'UNE FIRME PROFESSIONNELLE EN ARCHITECTURE POUR LE PROJET DE TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL (STATIONNEMENT) À L'ÉCOLE ALPHA

Résolution n° CE-171010-3032

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de génie civil (stationnement) à l'école Alpha (rés. n° CC-170627-4666);

ATTENDU que la Commission scolaire doit retenir les services d'une firme professionnelle en architecture pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de génie civil (stationnement) à l'école Alpha;

ATTENDU la Politique relative à l'octroi de contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (RM-01) et le *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) de la Commission scolaire;

ATTENDU que le coût estimé des honoraires pour les services d'une firme professionnelle en architecture sera inférieur à 100 000 \$;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

DE RETENIR la firme professionnelle suivante pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de génie civil (stationnement) à l'école Alpha :

- En architecture : Lachance & associée architectes inc.

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer lesdits contrats ou à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer des bons de commande initiant le processus.

Adopté

ENTENTE DE SERVICES ENTRE LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT ET LA COMMISSION SCOLAIRE RELATIVE AU MAINTIEN DU SITE « CARREFOUR FGA » ET LA MISE EN ŒUVRE D'ÉQUIPES EXPERTES EN PÉDAGOGIE

Résolution n° CE-171010-3033

ATTENDU l'historique de collaboration entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et la Direction de l'éducation des adultes et de la formation continue du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur relativement au maintien du site « Carrefour FGA » et la mise en œuvre d'équipes expertes en pédagogie;

ATTENDU le désir de la Commission scolaire de maintenir cette collaboration avec le ministère;

ATTENDU le résultat des négociations ayant eu lieu entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant la mise en œuvre d'une entente d'une durée de trois (3) ans et totalisant la somme de 1 552 313 \$;

ATTENDU la délégation de pouvoirs faite au comité exécutif pour autoriser la signature de toute offre de service dont le montant excède 1 000 000 \$, tel que prévu à l'article 10 de la section des pouvoirs délégués au comité exécutif, au *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) de la Commission scolaire;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

D'APPROUVER l'entente de services entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, portant le numéro 350031432, relative au maintien du site « Carrefour FGA » et à la mise en œuvre d'équipes expertes en pédagogie;

D'AUTORISER le directeur du Service de la formation générale adulte et professionnelle à représenter la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles dans le cadre de cette entente de services;

D'AUTORISER exceptionnellement le directeur du Service de la formation générale adulte et professionnelle à signer ladite entente de services;

DE VERSER ladite entente de services au répertoire des présentes sous la cote 296.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CE-171010-3034

Il est proposé par Mme Manon Fleury

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 19 h 45.

Paule Fortier, présidente

France Pedneault, secrétaire générale